

**PROCES-VERBAL des délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE DE BOURAIL**

Séance du 20 mars 2024 – 2^{ème} séance de l'année

Le vingt mars deux mil vingt-quatre à quinze heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de :

Monsieur Patrick ROBELIN, Maire.

Date d'envoi de la convocation et de son affichage à la porte de la mairie : 14 mars 2024.

Membres présents : (19)

M. Patrick ROBELIN, Maire, MM. Mario BOUEARAN, Jean-Paul ROBELIN, Olivier HOUDAN, Mme Josselyne MONTAZI, Adjointes au maire, MM. / Mmes Michel SANITA, Joris Belpadrone, Murielle ROUBIO, Angélo TUAL, Dorothée FOUYE, Bertrand PERRONNET, David UGOLINI, Julien BOANEMOI, Achille KASOVIMOIN, Carlo BIMA, Marietta COLOMINA, Sylvain VALENTI, Marie-Pierre BOUFENECHÉ, Léopold TOUKIO, Conseillers Municipaux.

Membres absents excusés : (4)

Mme Virginie PAILLARD, adjointe au maire, M. Thierry TERTRAIS, Mme Milca KAPISSIRI et Mme Rozanna ROY, Conseillers Municipaux.

Absents non excusés : (6)

Mme Odile OBRY, Mme Myra-Flore BODEOUAROU, M. Stéphane PARALET, M. Cédric JIZDNY, M. Arnaud WURLHIN, Mme Lysenka ARIIHOHOA

Secrétaire de la séance :

Madame Josselyne MONTAZI est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité. Elle est assistée dans ses fonctions par Madame Gillian GUATHOTI – directrice financière et secrétaire générale, et Mme Doriane KABAR – secrétaire.

Invité (à titre consultatif) :

M. Manuel LE-QUEN-D'ENTREMEUSE – Conseiller aux collectivités locales.

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2024,
- Approbation du compte de gestion du budget principal 2023 du Trésorier de la province Sud,
- Approbation du compte administratif du budget général 2023 du Maire,
- Affectation du résultat du budget général de l'exercice 2023 au budget principal 2024,
- Vote du budget principal 2024,
- Autorisation de programme/crédit de paiement du budget général 2024,
- Approbation du compte de gestion du budget annexe ordures ménagères 2023 du Trésorier de la province Sud,
- Approbation du compte administratif du budget annexe ordures ménagères 2023 du Maire,
- Vote du budget annexe ordures ménagères 2024,
- Subvention du budget principal 2024 au budget annexe ordures ménagères 2024,
- Approbation du compte de gestion du budget annexe assainissement 2023 du Trésorier de la province Sud,
- Approbation du compte administratif du budget annexe assainissement 2023 du Maire,
- Vote du budget annexe assainissement 2024,
- Approbation du compte de gestion du budget annexe eau 2023 du Trésorier de la province Sud,
- Approbation du compte administratif du budget annexe eau 2023 du Maire,
- Affectation du résultat du budget annexe eau de l'exercice 2023,
- Vote du budget annexe eau 2024,
- Approbation du compte de gestion du budget annexe lotissement 2023 du Trésorier de la province Sud,
- Approbation du compte administratif du budget annexe lotissement 2023 du Maire,
- Vote du budget annexe lotissement 2024,
- Attribution de subventions de fonctionnement,
- Mise en place de facilité de paiement pour l'achat de foncier communal,
- Habilitation du président du SIVM Sud à signer une convention pour le déploiement, le suivi, la communication et la mise à disposition de dispositifs de collecte des déchets visés par la REP Emballages,
- Habilitation du Maire à signer une convention avec la SEM Sud Habitat pour le financement des dispositifs d'aides provinciales à l'habitat individuel (APHI)
- Adoption du règlement intérieur du personnel municipal.

Le Maire demande au membre du conseil d'inscrire un projet de délibération qui ne figurait pas sur l'ordre du jour envoyé avec la convocation (voir ci-dessous) : les membres sont pour à l'unanimité.

- Ajustements organisationnels de la direction administrative, de la direction financière et de la direction de la sécurité et de la prévention

Le Maire félicite la secrétaire générale et son équipe pour le travail fait afin de réaliser le dossier du conseil qui est conséquent en raison de la préparation des budgets.

01. PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 06 mars 2024.

02. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2023 DU TRESORIER DE LA PROVINCE SUD (Délibération n°6/2024)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents d'approuver le compte de gestion du budget principal du trésorier de la province Sud, pour l'exercice 2023, qui est arrêté ainsi qu'il suit :

	1 RESULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 2022	2 PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2023	3 RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	4 RESULTAT DE CLÔTURE DE 2023
I - Budget principal :				
Investissement	-176 825 638	0	115 166 805	-61 658 833
Fonctionnement	171 871 298	152 961 304	88 129 567	107 039 561
TOTAL I	-4 954 340	152 961 304	203 296 372	45 380 728

03. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2023 DU MAIRE (Délibération n°7/2024)

M. le maire quitte la salle du conseil municipal pour le vote de cette délibération par l'assemblée. Réunie sous la présidence de M. BOUEARAN Mario - 1^{er} adjoint au maire, les membres du CONSEIL MUNICIPAL présents, après délibération, décident à l'unanimité d'approuver le compte administratif du budget principal du Maire de la Commune de Bourail pour l'exercice 2023, qui est arrêté ainsi qu'il suit :

Budget Principal	Fonctionnement		Investissement		Cumul	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	1 011 742 502	1 099 872 069	427 363 020	542 529 825	1 439 105 522	1 642 401 894
Résultats de l'exercice		88 129 567		115 166 805		203 296 372
Résultats antérieurs		18 909 994	176 825 638		157 915 644	
Résultats de clôture de l'exercice 2023		107 039 561	61 658 833			45 380 728

Pour l'année 2023, les restes à réaliser (RAR) sont les suivants :

RAR en dépenses : 48.011.487 F.CFP

RAR en recettes : 55.337.708 F.CFP

soit un excédent de financement de 7.326.221 F.CFP

Cette somme vient donc en augmentation du résultat de l'exercice 2023.

Le résultat de l'exercice 2023 est donc le suivant :

Résultat global de la section de fonctionnement	+ 107.039.561 F.CFP
Résultat global de la section d'investissement	- 61.658.833 F.CFP

Résultat global de l'exercice hors RAR	+ 45.380.728 F.CFP
Excédent des restes à réaliser	+ 7.326.221 F.CFP
Résultat global de l'exercice	+ 52.706.949 F.CFP

04. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL (Délibération n°8/2024)

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDES DES RAR	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
INVEST	- 152 961 304		- 61 658 833	48 011 487	7 326 221	- 54 332 612
				55 337 708		
FONCT	171 871 298	152 961 304	88 129 567			107 039 561

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

Sur proposition du maire, le CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité des voix des membres présents, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2023	107 039 561
Affectation obligatoire :	
à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	54 332 612
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	52 706 949
Total affecté au c/1068	54 332 612

05. APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2024 (Délibération n°9/2024)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents d'approuver le budget principal 2024, ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE		
011	Charges générales	241.800.000
012	Charges de personnel	421.000.000
014	Atténuation de produits	9.900.000
023	Virement à la section d'investissement	105.160.129
042	Opérations d'ordre de transfert	40.000.000

65	Autres charges de gestion courante	197.648.863
66	Charges financières	10.900.000
67	Charges exceptionnelles	26.242.996
68	Dotations aux amorti et provisions	336.689
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		1.052.988.677

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70	Produits et services	40.710.000
73	Impôts et taxes	82.560.000
74	Dotation participation	747.961.728
75	Autres produits	51.200.000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30.850.000
013	Atténuations de charges	47.000.000
002	Excédent reporté	52.706.949
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1.052.988.677

SECTION D'INVESTISSEMENT

001	Déficit reporté	61.658.833	1068	Affectation de résultat	54.332.612
16	Emprunt remb en capital et autres	45.000.000	021	Virement de la section de fonctionnement	105.160.129
20/21/23	Immos et travaux en cours	623.195.581	024	Cessions d'actif	13.332.900
RAR	Restes à réaliser	48.011.487	13/27	Subventions	445.071.252
020	Dépenses imprévues	0	16	Emprunts	94.481.300
040-139	Reprises de subventions	850.000	RAR	Restes à réaliser	55.337.708
040	Travaux en régie	30.000.000	040-28	Amortissements immobilisations	40.000.000
041	Opérations patrimoniales	20.002	041	Opérations patrimoniales	20.002
TOTAL DEPENSES INV		808.735.903	TOTAL RECETTES INVEST		808.735.903

Le budget 2024 de la commune de BOURAIL est arrêté, en dépenses et en recettes, à la somme de : UN MILLIARD HUIT CENT SOIXANTE-ET-UN MILLION SEPT CENT VINGT-QUATRE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT FRANCS (1.861.724.580) FRANCS CFP.

PLANS DE FINANCEMENT

Le programme des travaux et le plan de financement des nouvelles opérations sont adoptés ainsi qu'il suit :

- **Opération 10124 INFRASTRUCTURES SCOLAIRES**
Dépenses : 7.000 000 F

Recettes : 7.000.000 F – Emprunt
- **Opération 10224 INFRASTRUCTURES ET SIGNALISATION ROUTIERE**
Dépenses : 15.000.000 F

Recettes : 15.000.000 F – Emprunt
- **Opération 10324 REHABILITATION DES BATIMENTS COMMUNAUX 2024**
Dépenses : 25.000.000 F

Recettes : 12.321.300 F – Emprunt
- **Opération 10424 INFRASTRUCTURES SPORTIVES COMMUNALES**
Dépenses : 3.000.000 F

Recettes : 3.000.000 F Emprunt
- **Opération 10524 DETR 2024 ENGIN ET FLOTTE AUTOMOBILE**
Dépenses : 38.000.000 F

Recettes : 15.000.000 F Emprunt
17.325.000 F DETR2024
- **Opération 10624 REHABILITATION DES ATELIERS MUNICIPAUX**
Dépenses : 13.000.000 F

Recettes : 13.000.000 F Emprunt
- **Opération 10724 ECOLE LOUISE MICHEL REAMENAGEMENT ESPACES EXTERIEURS**
Dépenses : 7.060.000 F

Recettes : /
- **Opération 10824 REFECTION DE LA ROUTE DE LA POUEO**
Dépenses : 55.097.142 F

Recettes : 37.622.584 F FIPE

EMPRUNTS

Les emprunts autorisés pour l'exercice 2024 sont ceux prévus pour la réalisation des opérations décrites ci-dessous :

10124	Infrastructures scolaires	7 000 000
10224	Infrastructures routières	15 000 000
10324	Réhabilitation bâtiments communaux 2024	12 321 300
10424	Infrastructures sportives communales	3 000 000
10524	DETR 2024 Engins et flotte automobile	15 000 000

10624	Réhabilitation des ateliers municipaux AP/CP	13 000 000
10921	Maison des familles AP/CP	20 000 000
11323	Reconstruction du pont de Néméara	10 160 000
TOTAL		95 481 300

Le maire est habilité à contracter ces emprunts auprès des caisses prêteuses et signer tout contrat de prêt et avenant éventuel.

EFFECTIFS COMMUNAUX 2024

Les effectifs communaux pour l'exercice 2024 sont autorisés tels qu'indiqués sur le tableau des emplois permanents joint aux documents budgétaires.

AUTORISATIONS ET HABILITATIONS

Pour la section de Fonctionnement, les autorisations de la présente délibération budgétaire sont votées au niveau des chapitres, la répartition par article ne présentant qu'un caractère indicatif.

Le maire est habilité à procéder à des virements de crédits entre articles, à l'intérieur d'un même chapitre globalisé ou non.

Pour la section d'Investissement, les autorisations sont votées au niveau du programme.

Par ailleurs, le Maire est autorisé à lancer les appels d'offres et consultations, signer les factures, mémoires devis, conventions d'études, de maîtrise d'œuvre et de services, marchés et leurs avenants éventuels et à engager les travaux et acquisitions relatifs aux opérations inscrites au budget 2024.

PARTICIPATIONS

Au titre du présent budget, le maire est habilité à signer, autant que de besoin, les conventions et toutes les pièces relatives à la participation financière de l'État, de la Nouvelle-Calédonie, de la province Sud ou de leurs établissements publics ou privés, pour la réalisation des opérations d'équipements énumérées ci-dessus.

06. CREATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2024 (Délibération n°10/2024)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents, d'autoriser le maire à modifier les autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement pour les opérations concernant : la Maison des familles, l'acquisition d'engins et de véhicules ateliers, la réhabilitation des ateliers municipaux et la traversée du village (voir détails dans la délibération n°10/2024).

L'autorisation de programme de l'opération 11122 OFFICE DU TOURISME ouverte le 07/12/2022 pour 22.000.000F est annulée. Aucun crédit de paiement n'a été mobilisé.

Le Maire est autorisé à engager les dépenses des opérations ci-dessus, à hauteur des crédits de paiements et mandater les dépenses afférentes.

07. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES 2023 DU TRESORIER DE LA PROVINCE SUD (Délibération n°11/2024)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents d'approuver le compte de gestion du budget annexe ordures ménagères du trésorier de la province Sud, pour l'exercice 2023, qui est arrêté ainsi qu'il suit :

	1 RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2022	2 PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2023	3 RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	4 RESULTAT DE CLOTURE DE 2023
I - Budget principal :				
Investissement	3 692 744	0	-3 921 175	-228 431
Exploitation	-5 804 615	0	5 274 431	-530 184
TOTAL I	-2 111 871	0	1 353 256	-758 615

08. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES 2023 DU MAIRE (Délibération n°12/2024)

M. le maire quitte la salle du conseil municipal pour le vote de cette délibération par l'assemblée. Réunie sous la présidence de M. BOUEARAN Mario – 1^{er} adjoint au maire, les membres du CONSEIL MUNICIPAL présents, après délibération, décident à l'unanimité d'approuver le compte administratif du budget annexe ordures ménagères du Maire de la Commune de Bourail pour l'exercice 2023, qui est arrêté ainsi qu'il suit :

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		CUMUL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice	67 568 702	72 843 133	5 488 813	1 567 638	73 057 515	74 410 771
Résultats de l'exercice		5 274 431	-3 921 175			1 353 256
Résultats antérieurs	5 804 615	0	0	3 692 744	5 804 615	3 692 744
Résultats de clôture de l'exercice 2023	-530 184		-228 431		758 615	

09. APPROBATION DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES 2024 (Délibération n°13/2024)

Le Maire donne la parole à M. HOUDAN Olivier pour informer l'assemble de certaines avancées afin de trouver une solution pour éviter le transfert des déchets vers Gadji.

Mr HOUDAN Olivier informe d'une visite qu'il a fait au centre de tri de Pouembout : ce serait une solution pour Bourail car le transfert des déchets vers Gadji coûte beaucoup à la commune en raison de sa situation géographique, commune la plus éloignée de la province Sud et le prix du tonnage fixé est le même pour toutes les communes qui sont affiliées au SIVM et qui bénéficient de la prestation.

Mr BIMA Carlo évoque l'idée de la création d'un autre centre de tri : M. HOUDAN Olivier dit qu'une réflexion avait été menée en 2010/2012 pour la création d'un centre sur Boulouparis ou Bourail.

Il est évoqué la possibilité d'un partenariat avec une entreprise australienne qui possède un « Digester », machine qui décompose les déchets : ceux-ci ne seraient plus transportés.

Mr HOUDAN indique qu'une demande a été faite par l'ensemble des communes du SIVM Sud afin que celui-ci fasse une demande officielle à la province Sud pour un soutien financier à l'accueil, au transport et au traitement des 5000 tonnes de déchets que gère chaque année les communes du SIVM Sud en respectant la réglementation provinciale. Le courrier officiel du SIVM Sud a été envoyé à la province Sud le 1^{er} février 2024.

Monsieur le Maire parle des épiluchures : pourquoi pas penser à un composteur collectif pour la population.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents d'approuver le budget annexe ordures ménagères 2024, ainsi qu'il suit :

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges générales	36 170 000	70	Produits des services	52 000 000
65	Participation au SIVM	40 000 000	77	Produits except	26 222 996
67	Dépenses except	100 000	042	Amortissement subv transf	613 848
68	Provisions	355 260			
042	Amortissements	1 681 400			
001	Déficit reporté	530 184			
TOTAL DEP FONCT :		78 836 844	TOTAL REC FONCT :		78 836 844

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
21	Immobilisations	839 121	040	Amortissements	1 681 400
20	Immobilisations incorporelles	613 848			
001	Déficit reporté	228 431			
TOTAL DEP INVEST :		1 681 400	TOTAL REC INVEST :		1 681 400

Le budget annexe Ordures Ménagères 2024 de la commune de BOURAIL est arrêté, en dépenses et en recettes, à la somme de **QUATRE VINGT MILLIONS CINQ CENT DIX HUIT MILLE DEUX CENT QUARANTE QUATRE (80.518.244) F/CFP.**

10. APPROBATION DE LA SUBVENTION D'EQUILIBRE 2024 VERSEE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES 2024 (Délibération n°14/2024)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents d'approuver la subvention d'équilibre 2024 versée du budget principal au budget annexe ordures ménagères 2024, d'un montant de 26.222.996 F, qui a été calculée selon les modalités suivantes :

Collecte des déchets ménagers et dépenses annexes	36 625 260
Traitement des déchets ménagers et dépenses de gestion	40 000 000
Charges d'amortissement	1 681 400
Déficit de fonctionnement reporté	530 184
Total des dépenses de fonctionnement	78 836 844

Redevances d'enlèvement des ordures ménagères	52 000 000
Amortissement des subventions transférables	613 848
Subvention d'équilibre provenant du budget principal	26 222 996
Total des recettes de fonctionnement	78 836 844

Les pistes pour équilibrer le budget annexe des ordures ménagères et ne plus faire appel à une subvention d'équilibre provenant du budget principal sont :

1. La finalisation du recensement des foyers bouraillais non collectés à ce jour et leur intégration dans le rôle ;
2. Une meilleure couverture par le nouveau prestataire de collecte des zones à collecter ;
3. La mise en place systématique de Point d'Apports Volontaires (PAV) lorsque la collecte en porte à porte est impossible ;
4. La facturation de tous les foyers, collectés ou non. Pour les non-collectés, la facturation du traitement des déchets sera appliquée.

11. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2023 DU TRESORIER DE LA PROVINCE SUD (Délibération n°15/2024)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents d'approuver le compte de gestion du budget annexe assainissement du trésorier de la province Sud, pour l'exercice 2023, qui est arrêté ainsi qu'il suit :

	1 RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2022	2 PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2023	3 RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	4 RESULTAT DE CLOTURE DE 2023
I - Budget principal :				
Investissement	-13 839 260	0	-43 399 141	-57 238 401
Exploitation	1 778 267	0	-2 742 663	-964 396
TOTAL I	-12 060 993	0	-46 141 804	-58 202 797

12. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2023 DU MAIRE (Délibération n°16/2024)

M. le maire quitte la salle du conseil municipal pour le vote de cette délibération par l'assemblée. Réunie sous la présidence de M. BOUEARAN Mario – 1^{er} adjoint au maire, les membres du CONSEIL MUNICIPAL présents, après délibération, décident à l'unanimité d'approuver le compte administratif du budget annexe assainissement du Maire de la Commune de Bourail pour l'exercice 2023, qui est arrêté ainsi qu'il suit :

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		CUMUL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	8 445 334	5 702 671	81 688 300	38 289 159	90 133 634	43 991 830
Résultats de l'exercice	-2 742 663		-43 399 141		-46 141 804	
Résultats antérieurs		1 778 267	-13 839 260		-12 060 993	
Résultats de clôture de l'exercice 2023	-964 396		-57 238 401		-58 202 797	

Tout en prenant en compte, dans le résultat global de l'exercice, les restes à réaliser de la section d'investissement, en dépenses et en recettes, comme imposé par la nomenclature M 49 :

Pour l'année 2023, les restes à réaliser (RAR) sont les suivants :

RAR en dépenses :	25.000.000 F.CFP
RAR en recettes :	111.810.000 F.CFP
Soit un excédent de 86.810.000 F	

Le résultat de l'exercice 2023 est donc le suivant :

Résultat global de la section d'exploitation :	- 964.396 F.CFP
Résultat global de la section d'investissement :	<u>- 57.238.401 F.CFP</u>
Résultat global de l'exercice hors RAR :	-58.202.797 F.CFP
Excédent des RAR :	+ 86.810.000 F.CFP
Soit	
<u>Résultat global de l'exercice :</u>	<u>+ 28.607.203 F.CFP</u>

13. APPROBATION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2024 (Délibération n°17/2024)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents d'approuver le budget annexe assainissement 2024, ainsi qu'il suit :

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges générales	12 135 604	70	Produits services	25 000 000
66	Charges financières	1 250 000	777	Reprise de subventions	1 271 317
6811	Amortissements	11 921 317	77	Produits except	0
002	Déficit reporté	964.396	002	Excédent reporté	0
TOTAL DEP FONCT :		26.271.317	TOTAL REC FONCT :		26.271.317

SECTION D'INVESTISSEMENT

001	Déficit reporté	57 238 401	001	Excédent	
16	Emprunt remb en capital	5 000 000	13	Subventions	24 518 144
23	Travaux en cours	59.739.743	RAR	Restes à réaliser	111 810 000
RAR	Restes à réaliser	25 000 000	16	Emprunts	
139	Reprise de subventions	1.271.317	021	Virement de la section de fonctionnement	
TOTAL DEP INVEST :		148.249.461	28	Amortissements immobilisations	11.921.317
			TOTAL REC INVEST :		148.249.461

Le budget annexe Assainissement 2024 de la Commune de BOURAIL est arrêté, en dépenses et en recettes, à la somme de CENT SOIXANTE QUATORZE MILLIONS CINQ CENT VINGT MILLE SEPT CENT SOIXANTE DIX HUIT (174.520.778) F/CFP.

14. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE EAU 2023 DU TRESORIER DE LA PROVINCE SUD (Délibération n°18/2024)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents d'approuver le compte de gestion du budget annexe eau du trésorier de la province Sud, pour l'exercice 2023, qui est arrêté ainsi qu'il suit :

Budget principal	Résultat clôture 2022	Affect° inv. 2023 (1068)	Résultat ex. 2023	Résultat clôture 2023
INVESTISSEMENT	-5.604.726	0	-87.390.359	-92.995.085
FONCTIONNEMENT	82.030.015	0	14.321.721	96.351.736
TOTAL	76.425.289	0	-73.068.638	3.356.651

15. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE EAU 2023 DU MAIRE (Délibération n°19/2024)

M. le maire quitte la salle du conseil municipal pour le vote de cette délibération par l'assemblée. Réunie sous la présidence de M. BOUEARAN Mario – 1^{er} adjoint au maire, les membres du CONSEIL MUNICIPAL présents, après délibération, décident à l'unanimité d'approuver le compte administratif du budget annexe eau du Maire de la Commune de Bourail pour l'exercice 2023, qui est arrêté ainsi qu'il suit :

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		CUMUL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	15 668 799	29 990 520	148 741 823	61 351 464	164 410 622	91 341 984
Résultats de l'exercice		14 321 721	87 390 359		73 068 638	
Résultats antérieurs		82 030 015	5 604 726			76 425 289
Résultats de clôture de l'exercice 2023		96 351 736	92 995 085			3 356 651

Tout en prenant en compte, dans le résultat global de l'exercice, les restes à réaliser de la section d'investissement, en dépenses et en recettes, comme imposé par la nomenclature M 49 :

Pour l'année 2023, les restes à réaliser (RAR) sont les suivants :

RAR en dépenses : 13.000.000 F.CFP

RAR en recettes : 25.000.000 F.CFP

Soit un excédent de financement de 12.000.000 F.CFP

Cette somme vient donc en augmentation du résultat de l'exercice 2023.

Le résultat de l'exercice 2023 est donc le suivant :

Résultat global de la section d'exploitation	+ 96.351.736 F.CFP
Résultat global de la section d'investissement	<u>-92.995.085 F.CFP</u>
Résultat global de l'exercice hors RAR	+ 3.356.651 F.CFP
Excédent RAR	+ 12.000.000 F.CFP
Soit	
<u>Résultat global de l'exercice</u>	<u>+ 15.356.651 F.CFP</u>

16. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE EAU (Délibération n°20/2024)

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDES DES RAR	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
INVEST	- 5 604 726		- 87 390 359	13 000 000	12 000 000	- 80 995 085
				25 000 000		
FONCT	82 030 015	-	14 321 721			96 351 736

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

Sur proposition du maire, le CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité des voix des membres présents, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2023	96.351.736
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	80.995.085
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	15.356.651

17. APPROBATION DU BUDGET ANNEXE EAU 2024 (Délibération n°21/2024)

Mr le Maire évoque que pas mal de secteurs ne sont toujours pas desservis par le réseau d'eau potable : ligne droite de Mécougna, Le Cap, le Cap ou les gens ont des captages dans les creeks mais ce n'est pas de l'eau potable. Des études sont menées pour connaître le coût d'une conduite à partir du bassin de l'OCEF.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents d'approuver le budget annexe eau 2024, ainsi qu'il suit :

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges générales	7 240 000	70	Produits services	28 000 000
66	Charges financières	600 000	042	Reprise de subventions	3 000 000
022	Dépenses imprévues		002	Excédent reporté	15 356 651
042	Amortissements	20 000 000			
023	Virement à la sect invest	18 516 651			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		46 356 651	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		46 356 651
DEPENSES			RECETTES		
16	Emprunt remb en capital	15 100 000	021	Virement de la section de fonct	18 516 651
23	Travaux en cours	70 488 402	13	Subventions	68 126 040
040	Reprise de subventions	3 000 000	28	Amortissements immobilis.	20 000 000

022	Dépenses imprévues	11 659 015	1 068	Excédent de fonct capitalisé	80 995 085
001	Déficit N-1	87 390 359			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		187 637 776	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		187 637 776
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		233 994 427	TOTAL GENERAL DES RECETTES		233 994 427

Le budget annexe Eau 2024 de la commune de BOURAIL est arrêté, en dépenses et en recettes, à la somme de DEUX CENT TRENTE TROIS MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT QUATORZE MILLE QUATRE CENT VINGT SEPT (233.994.427) FRANCS/CFP.

18. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT D'OURAIL 2023 DU TRESORIER DE LA PROVINCE SUD (Délibération n°22/2024)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents d'approuver le compte de gestion du budget annexe lotissement d'Ourail du trésorier de la province Sud, pour l'exercice 2023, qui est arrêté ainsi qu'il suit :

	1 RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2022	2 PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2023	3 RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	4 RESULTAT DE CLOTURE DE 2023
I - Budget principal :				
Investissement	2 213 925	0	-263 728	1 950 197
Fonctionnement	0	0	0	0
TOTAL I	2 213 925	0	-263 728	1 950 197

19. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT D'OURAIL 2023 DU MAIRE (Délibération n°23/2024)

M. le Maire quitte la salle du Conseil municipal pour le vote de cette délibération par l'assemblée. Réunie sous la présidence de M. BOUEARAN Mario – 1^{er} adjoint au maire, les membres du CONSEIL MUNICIPAL présents, après délibération, décident à l'unanimité d'approuver le compte de gestion du budget annexe lotissement d'Ourail du Maire, pour l'exercice 2023, qui est arrêté ainsi qu'il suit :

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		CUMUL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	8 049 803	8 049 803	8 049 803	7 786 075	16 099 606	15 835 878
Résultats de l'exercice		0	-263 728		-263 728	
Résultats antérieurs		0		2 213 925		2 213 925
Résultats de clôture de l'exercice 2023		0		1 950 197		1 950 197

20. APPROBATION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT D'OURAIL 2024 (Délibération n°24/2024)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents d'approuver le budget annexe lotissement d'Ourail 2024, ainsi qu'il suit :

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	4.204.000	7473	Participations-provinces	2.253.803
042	Variation des en-cours de production (SI)	8.049.803	042	Variation des en-cours de production (SI)	10.000.000
TOTAL DEP FONCT :		12.253.803	TOTAL REC FONCT :		12.253.803

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
040	Stock de terrains aménagés (SF)	10.000.000	001	Excédent d'investissement reporté	1.950.197
			040	En-cours de production - Terrains (SI)	8.049.803
TOTAL DEP INVEST :		10.000.000	TOTAL REC INVEST :		10 000 000

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 10 000 000 FCFP en intégrant le résultat reporté. Le budget annexe Lotissement d'Ourail 2024 de la commune de BOURAIL est arrêté, en dépenses et en recettes, à la somme de VINGT DEUX MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE TROIS MILLE HUIT CENT TROIS (22.253.803) de francs CFP.

21. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2024 (Délibération n°25/2024)

Le Maire rappelle les montants attribués par élèves de Bourail pour les sorties du territoire à savoir 10 000 frs par élèves ; il est demandé parfois une subvention précise et là l'attribution reste variable de la part de la mairie.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité des voix des membres présents d'attribuer des subventions au titre de l'année 2024, pour un crédit total de 118.526.323 F.CFP, qui est prélevé sur le chapitre 65 « Charges de gestion courante » du budget de fonctionnement 2024, pour être versé ainsi qu'il suit :

ARTICLE	ORGANISME	OBJET	MONTANT (FRS CFP)
657361	Caisse des écoles de la ville de Bourail	Fonctionnement 2024 (solde)	78.048.863
657362	Centre Communal d'Action Sociale de Bourail	Fonctionnement 2024 (solde)	21.000.000
6574	Office Municipal des Sports	Fonctionnement 2024 (solde)	2.500.000
65737	SPL Agence d'attractivité Sud Tourisme	Fonctionnement 2024	2.000.000
6574	Association Histoire et Patrimoine de Bourail	Fonctionnement 2024	5.000.000

6558	Ecole Louise MICHEL de Bourail	Fonctionnement 2024	1.356.000
6558	Ecole « les lys d'eau » de Bourail	Fonctionnement 2024	1.776.000
6558	Ecole Saint-Joseph de Bourail	Fonctionnement 2024 - Contrat d'association	6.275.460
6574	Collège Louis-Léopold DJIET	Déplacement culturel et pédagogique à Paris, du 2 au 17 mai 2024	120.000
		Voyage pédagogique et de découverte en Nouvelle-Zélande, du 27 juillet au 5 août 2024	160.000
6574	Collège Sacré-Coeur	Voyage culturel à Tokyo, mi-octobre 2024	100.000
		Éco collège 2024	100.000
6574	Lycée professionnel Père GUENEAU	Voyage pédagogique formateur en Nouvelle-Zélande, du 7 au 17 juin 2024	30.000
6574	Association des étudiants de Bourail (élèves du Lycée professionnel François d'Assise)	Séjour linguistique en Australie, du 25 mai au 1 ^{er} juin 2024	60.000
TOTAL			118.526.323

22. AUTORISATION DE LA MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE PAIEMENT RELATIVE A LA VENTE DES LOTS 42 DU LOTISSEMENT INDUSTRIEL DE NEKOU ET 149 DE LA SECTION NEKOU (Délibération n°26/2024)

Le conseil municipal confirme la vente à la SARL PFBT représentée par Monsieur Jacky BLOMME des lots communaux numérotés 42 du lotissement industriel de Nékou et 149 de la section Nékou et précise que cette cession interviendra au prix de 941.500 FCFP, payable en 4 mensualités de 235.375 F CFP. Les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur ; une convention de paiement sera établie en ce sens.

23. AUTORISATION DU SIVM SUD A SIGNER AVEC L'ECO-ORGANISME TRECODEC UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS RELATIVE AU DEPLOIEMENT, AU SUIVI, A LA COMMUNICATION ET A LA MISE A DISPOSITION DE DISPOSITIFS DE COLLECTE DES DECHETS VISES PAR LA REP EMBALLAGES (Délibération n°27/2024)

M. Jean-Paul ROBELIN a quitté la salle du conseil municipal avant le vote de cette délibération.

L'assemblée, réunie sous la présidence de Monsieur Patrick ROBELIN, autorise le SIVM SUD à signer, avec l'éco-organisme TRECODEC, une convention d'objectifs et de moyens relative au déploiement, au suivi, à la communication et à la mise à disposition de dispositifs de collecte des déchets visés par la REP emballages que sont les canettes aluminium, les bouteilles plastiques, les conserves métalliques et les bouteilles et flacons en verre.

Les principes de ce partenariat sont ceux fixés dans la délibération n°36-2023 du 27 octobre 2023 ayant pour objet d'autoriser le président du SIVM SUD à signer avec les éco-organismes agréés une convention visant à assurer la collecte séparée et le traitement des déchets d'emballages sur le territoire des communes de

Boulouparis, Bourail, Farino, La Foa, Moindou, Sarraméa et Thio. La délibération n°36-2023 du 27 octobre 2023 est annexée à la présente délibération.

Ainsi le Maire précise que la mairie sera amenée à demander aux administrés de ne plus mettre certains déchets dans les poubelles mais plutôt dans les dispositifs de collecte qui seront déployés à cet effet : cela diminuera le volume de déchets dans les poubelles ;

24. FINANCEMENT DES DISPOSITIFS D'AIDES PROVINCIALES A L'HABITAT INDIVIDUEL (Délibération n°28/2024)

L'assemblée, réunie sous la présidence de Monsieur Patrick ROBELIN, décide que pour l'année 2024, le financement de la part communale des dispositifs d'aides provinciales à l'habitat individuel est arrêté à la somme de deux cent mille (200.000) francs CFP par dossier retenu, pour trois (3) dossiers maximums, soit une somme globale de l'ordre de six cent mille (600.000) francs CFP.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2024 de la commune de Bourail.

Le Maire, ou le premier adjoint en charge du budget et des finances, est habilité à signer avec le président de la SEM SUD HABITAT, la convention relative au financement de la part communale des dispositifs d'aides provinciales à l'habitat individuel, pour l'année 2024.

Le maire précise que chaque année l'appel à cotisation est fait pour participer à la rénovation ou à la construction de logement pour des foyers de la commune : la demande est variable en fonction du nombre de dossiers instruits par la SEM SUD HABITAT.

25. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL DE LA MAIRIE DE BOURAIL (Délibération n°29/2024)

L'assemblée, réunie sous la présidence du Maire – Monsieur Patrick ROBELIN, adopte à l'unanimité des membres présents, le règlement intérieur du personnel de la mairie de Bourail. Sa mise en application est effective à compter du 1^{er} avril 2024. Le présent règlement intérieur annule et remplace le règlement d'établissement n°2242/320/2011 du 28 mars 2011, adopté en CTP le 2 mars 2011 et applicable au 4 avril 2011.

26. AJUSTEMENTS ORGANISATIONNELS AU SEIN DE DIRECTIONS DE LA MAIRIE DE BOURAIL (Délibération n°30/2024)

L'assemblée, réunie sous la présidence du Maire, Monsieur Patrick ROBELIN, valide les ajustements organisationnels suivants :

La direction administrative (DA) :

- Création d'un poste d'agent d'accueil
- Création d'un poste de superviseur d'entretien des locaux (réfèrent)

La direction financière (DF) :

- Création d'un poste d'assistant administratif

La direction de la sécurité et de la prévention (DSP) :

- Création du Service Prévention, Inclusion Citoyenne (SPIC) en remplacement du CLPSD
- Création d'un poste d'éducateur de rue au sein du SPIC

Pour la direction administrative, le maire déclare la nomination d'un agent au poste de référent « entretien des locaux » en saluant son travail depuis tant d'années.

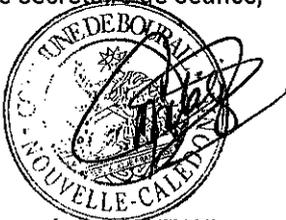
Pour la direction financière, la secrétaire générale, qui est également directrice financière, assure que les agents de sa direction ont une surcharge de travail qu'elles assument du mieux qu'elles peuvent, avec beaucoup de rigueur et de sérieux. Toutefois, il est difficile pour ces 2 agents comptables de pouvoir effectuer les mandats dans les délais, d'où le besoin de recruter un assistant administratif qui viendra apporter un « bol d'air » au service des finances.

Pour la direction de la sécurité et de la prévention, M. le maire précise que la création d'un poste d'éducateur de rue permettra à la mairie, de recenser, à travers cet agent, les besoins en matière de dérive, d'échec scolaire ou de mal-être chez les jeunes de la commune et ainsi trouver des solutions de réinsertion sociale.

Procès-verbal arrêté en séance du

Sans remarques.

Le secrétaire de séance,



Josselyne MONTAZI

Le président de séance,



Patrick ROBÉLIN